

Charte d'achats responsables

Préambule

LuxVisual reconnaît ses responsabilités envers la société et s'implique dans le respect des droits fondamentaux, dans la réduction des impacts sociaux, environnementaux et éthiques de sa chaîne de valeur. C'est dans cet esprit que LuxVisual a décidé de s'engager dans une démarche RSE qui soutient sa vision, ses valeurs, et ses engagements.

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD), adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée générale de l'ONU, ont l'ambition de garantir un monde meilleur et plus durable.

Dans la lignée de cette charte et en cohérence avec ses activités, LuxVisual a la volonté de contribuer à ce changement sociétal en mettant notamment l'accent sur ces 3 objectifs :

- **Protéger l'humain :**
 - Préserver la santé et la sécurité sur notre chaîne de valeur
- **Appliquer les principes de circularité**
 - Écoconcevoir nos produits
 - Réduire les déchets/pollutions sur toute notre chaîne de valeur
- **Innover tout en préservant les ressources**
 - Développer des partenariats durables au niveau local ;
 - Assurer des prestations de qualités basées sur les relations humaines ;
 - Créer des produits et services apportant une utilité à l'ensemble de la société.



La présente charte a pour objet d'être un cadre de référence commun aux fournisseurs de LuxVisual ainsi qu'à leurs éventuels sous-traitants. Elle décrit les engagements sociaux, environnementaux et sociétaux que LuxVisual demande à ses fournisseurs de respecter, mais également les engagements qu'elle-même prend vis-à-vis d'eux.

LuxVisual axe ses engagement stratégique autour de deux piliers :

- **Protéger l'humain :**

- Assurer un cadre de vie stable et une rémunération juste à tous nos salariés ;
- Assurer un cadre de travail agréable à tous nos salariés ;
- Permettre à chaque salarié de développer ses compétences professionnelles ;
- Assurer un cadre de travail sécurisé à tous nos salariés ;

Nous nous engageons à assurer un cadre de vie stable et une rémunération juste à tous nos salariés, en respectant les normes de travail internationales, et à mettre en place une politique de non-discrimination et d'égalité des chances.

Nous veillons à assurer un cadre de travail agréable et sécurisé à tous nos salariés, en mettant en place des mesures de prévention des risques professionnels, des plans de formation et de développement des compétences, et en favorisant le bien-être au travail.

Nous nous efforçons d'appliquer ces engagements à l'ensemble de notre chaîne de valeur, en travaillant avec des fournisseurs et partenaires qui partagent nos valeurs et notre engagement pour la RSE.

- **Préserver l'environnement :**

- Innover en appliquant les principes de l'éco-conception ;
- Réduire les déchets sur le cycle de vie de nos produits ;
- Agir en local pour réduire nos impacts liés aux transports ;
- Réduire les pollutions et nuisances liés à nos processus de production ;

Nous nous engageons à mettre en place une politique d'éco-conception pour nos produits, en utilisant des matériaux durables, recyclables et respectueux de l'environnement.

Nous cherchons à réduire notre empreinte carbone en optimisant nos processus de production et en utilisant des sources d'énergie renouvelables.

Nous veillons à réduire les déchets et les pollutions liés à nos activités, en mettant en place des processus de recyclage et de traitement des déchets, et en sensibilisant nos salariés et nos clients à l'importance de la protection de l'environnement.

En résumé, notre entreprise s'engage à respecter les droits humains et à préserver l'environnement en mettant en place des pratiques responsables et durables tout au long de notre chaîne de valeur, et en travaillant avec nos salariés, nos partenaires et nos clients pour construire un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Nos engagements envers nos fournisseurs

Les engagements cette présente charte s'appuient sur nos valeurs, notre vision, sur le respect de la législation en matière de droit du travail, de sécurité et d'environnement, ainsi que sur des textes internationaux de référence tels que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Ainsi, LuxVisual s'engage envers ses fournisseurs sur les principes suivants :

La **neutralité** dans la sélection des fournisseurs, choisis selon un processus transparent, équitable et impartial, en fonction de critères prédéfinis et objectifs, incluant notamment l'impact environnemental et social des produits et services proposés.

La **responsabilité**, avec la prise en compte des engagements sociaux et environnementaux de LuxVisual dans la conduite des achats et dans la collaboration.

Le développement de **relations collaboratives, de confiance et durables** avec les fournisseurs.

La **sécurité** opérationnelle, juridique et contractuelle à travers l'engagement à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par les fournisseurs et le respect des délais de paiement.

Le traitement **équitable** des fournisseurs reposant sur des principes de concurrence libre et loyale, donnant à tous les mêmes opportunités.

La **transparence** tout au long du partenariat

Le **respect des droits de l'Homme** et des droits de l'enfant constitue un engagement fondamental de notre entreprise. Dans ce cadre, nous avons adhéré au **Pacte des Droits de l'Homme** en 2023 et avons soumis, en 2025, notre rapport de suivi relatif à l'exercice 2024.

Les engagements de nos fournisseurs

LuxVisual appelle ses fournisseurs à l'accompagner dans cette démarche, dans une relation de confiance, en déployant des efforts raisonnables afin de respecter et de promouvoir les principes, droits fondamentaux et les réglementations.

Discriminations

Le fournisseur est encouragé à lutter contre toutes les formes de discrimination notamment liées au genre, à l'origine, à la religion, au handicap ou à l'appartenance politique et s'engageront à favoriser la diversité culturelle.

Lutte contre la corruption

Le fournisseur est encouragé à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Ils n'offriront, directement ou indirectement, aucun avantage quelconque, pécuniaire ou autre.

Santé et sécurité

Le fournisseur est encouragé à veiller à la qualité de vie au travail de leurs collaborateurs en leur offrant un environnement respectant des normes locales et internationales en vigueur en matière de santé et sécurité au travail.

Rémunérations

Le fournisseur est encouragé à respecter les réglementations nationales concernant le salaire minimum et le principe d'égalité de rémunération.

Liberté d'association et négociation collective

Le fournisseur est encouragé à respecter le droit des travailleurs de s'associer librement et à reconnaître le droit de négociation collective.

Environnement

Le fournisseur est encouragé à se mettre en conformité par rapport aux dispositions et normes relatives à l'environnement qui sont applicables à leurs activités et observeront les pratiques d'éthique environnementale dans tous les endroits où ils opèrent. Ainsi, le fournisseur veillera à limiter son impact sur l'environnement en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre, son utilisation des ressources renouvelables ou non renouvelable, son utilisation des produits non respectueux de l'environnement et sa gestion des déchets.

Amélioration de la chaîne de valeur

Dans le but d'améliorer sa démarche RSE vis-à-vis de ses fournisseurs, Lux Visual et le fournisseur pourront échanger sur les bonnes pratiques RSE disponibles.

Ainsi, dans ce cadre, Lux Visual est prêt à collaborer, dans la mesure de ses moyens d'action, avec les fournisseurs qui s'engageront dans une démarche de progrès.

Signature de la Charte

Cette charte n'est pas un contrat et n'a pas de valeur juridique selon son contenu et les engagements pris par les parties.

Date : / /

Nom de l'entreprise :

.....

Nom du représentant :

.....

Titre du représentant :

.....

Signature :